



## Droit à l'image cgu site

Par **Tania\_75**, le **17/03/2021** à **00:05**

Bonjour,

J'ai accepté des CGU. Ce site affiche mes photos alors que j'ai supprimé mon annonce. J'habite l'IDF et mes photos disent que je suis dans un pays du Maghreb. Comment faire pour retirer ce droit ? J'ai écrit à l'admin, pas de réponse.

Extrait des CGU que vous avez acceptées.

"Bien que SITE ne revendique pas la propriété des contenus que ses usagers placent dans les sections publiques du Service, \*\*\*\*vous accordez\*\*\* par là même de façon automatique, représentez et garantissez votre droit à accorder à SITE, une licence irrévocable, perpétuelle, \*\*\*non exclusive\*\*\*, intégralement payée, et \*\*\*mondiale\*\*\* pour la copie, d'exécution, et l'affichage du susdit Contenu et pour l'élaboration d'œuvres dérivées, ou pour l'incorporation à d'autres œuvres le dit Contenu, et à accorder et autoriser subséquemment les sous licences (via des tiers multiples). Nous exigeons ces autorisations afin d'héberger et d'afficher votre contenu."

Par **Visiteur**, le **17/03/2021** à **04:13**

Bonjour,

Regardez sur le site en question les "mentions légales". S'il est à l'étranger, je ne vois pas comment vous aider. S'il est en France, vous disposez d'un "droit d'effacement". Tous les détails sont indiqués par la CNIL: <https://www.cnil.fr/fr/le-droit-leffacement-supprimer-vos-donnees-en-ligne>

Ne vous laissez pas enfumer par les CGU; "Les clauses abusives sont réputées non écrites" article L241-1 du code de la consommation.

Et aussi:

Dans les contrats conclus entre professionnels et consommateurs, sont abusives les clauses qui ont pour objet ou pour effet de créer, au détriment du consommateur, un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat" ([article L. 212-1 du code de la consommation](#)).

Cordialement,

Phiphi

Par **Tania\_75**, le **20/03/2021** à **14:44**

Bonjour Phiphi et merci beaucoup pour vos précieux conseils.

Ils n'ont pas mis de mentions-légales.

J'ai envoyé 2 emails et pas de réponse.

Bon we

Tania

Par **Visiteur**, le **20/03/2021** à **16:25**

Bonjour Tania,

Avec plaisir pour les conseils 😊

Afficher les mentions légales est une obligation. Vu les CGU, il n'est pas étonnant de constater que ce site (je suppose de rencontres) cumule les infractions. Peut-être que l'adresse du siège social est indiquée dans les CGU, à vérifier!

Si le site est hébergé dans un "paradis numérique" type Chypre, Malte, Hong-Kong etc...à mon sens, toute demande restera vaine sans recours valable...

S'il est hébergé en France, vous pouvez faire valoir vos droits.

Supposons que les CGU ne donnent aucune indication supplémentaire, je vous conseille la démarche suivante:

Renvoyez un mail ayant pour objet en majuscules "**MISE EN DEMEURE AVANT POURSUITE**"

Dans le corps du mail:

*"Par mails du X/X/2021 et X/X/2021 je vous ai demandé de bien vouloir supprimer XXXXXXXX. A ce jour, mes 2 mails sont restés "lettres mortes" et vous continuez d'afficher XXXXXXXX.*

*Considérant que vos CGU sont abusives telles que définies par les articles L212-1 et L.241-1 du code de la consommation,*

*Considérant que je dispose d'un "droit d'effacement" (que vous me refusez illégalement à ce jour) tel que défini par la CNIL: <https://www.cnil.fr/fr/le-droit-leffacement-supprimer-vos->*

*donnees-en-ligne,*

*Je vous mets en demeure par ce présent mail de supprimer toutes données me concernant sous huitaine à réception de mon mail, soit ce jour.*

*A défaut, je saisisrai la DGCCRF pour vos CGU abusives et les autres infractions repérées sur votre site qu'elle ne manquera sûrement pas de sanctionner.*

*Je saisisrai également la CNIL pour votre refus de donner suite à mon droit d'effacement. Je vous rappelle (ou vous apprends) que la CNIL, comme la DGCCRF, dispose d'un pouvoir de sanction par amendes.*

*Salutations*

*Tania X*

*n° abonnée/cliente: XXXX"*

Si la société est à l'étranger, ça ne changera rien...

Si la société est en France, elle constatera que vous savez comment faire valoir vos droits. Et comme elle est en infraction et risque des amendes, il y a de fortes probabilités qu' elle donne suite et qu'elle vous réponde rapidement pour vous indiquer que le nécessaire est fait afin d'éviter tout signalement de votre part à la CNIL et la DGCCRF.

Tenez moi au courant,

Cordialement,

Phiphi